

PRESS RELEASE

CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

ERYTECH réalise avec succès un placement privé d'actions ordinaires d'environ 25,4 millions d'euros auprès d'investisseurs européens et américains

- Augmentation de capital souscrite par des investisseurs institutionnels de premier rang en Europe et aux Etats-Unis
- Le produit de cette émission est destiné à l'extension des principaux programmes cliniques et pré-cliniques

Lyon (France), le 3 décembre 2015 – ERYTECH Pharma (Euronext Paris - ERYP), société biopharmaceutique française qui conçoit des traitements « affameur de tumeurs » innovants contre les leucémies aiguës et autres cancers pour lesquels les besoins médicaux restent insatisfaits (la « Société »), annonce aujourd'hui la fixation du prix d'un placement privé de 940.000 actions ordinaires auprès d'investisseurs qualifiés aux États-Unis et en Europe pour un montant total d'environ 25,4 millions d'euros. Le placement privé est dirigé par Jefferies International Limited, Leerink Partners LLC et Bryan Garnier & Co. Limited qui agissent en qualité d'agents de placement, et LifeSci Capital LLC, en qualité de co-manager.

Les fonds levés dans le cadre du placement privé seront utilisés par la Société pour financer en fonction de l'état d'avancement du développement de ses produits:

- la poursuite du développement clinique de son produit ERY-ASP/GRASPA, en particulier (i) pour le traitement de la leucémie aigüe lymphoblastique (LAL) comme thérapie de première ligne en Europe et aux Etats-Unis et (ii) du lymphome non-Hodgkinien ;
- le développement de nouveaux produits candidats, y compris (i) la Phase I de l'étude clinique de l'un de ses produits candidats, ERY-MET et (ii) l'incubation du programme de vaccination anti-tumoral ERY-VAX ; et
- le développement de sa plateforme technologique ERYCAPS ainsi que d'autres programmes de développement pré-clinique.

La Société a l'intention d'utiliser les sommes complémentaires non utilisées pour son besoin en fonds de roulement ainsi que ses autres besoins généraux.

« Nous sommes ravis du succès de ce financement » a commenté Gil Beyen, Président Directeur Général d'ERYTECH Pharma. « Le produit de cette émission nous permettra de poursuivre nos principaux programmes cliniques et pré-cliniques, incluant le lancement de nos essais cliniques pivots mondiaux avec notre principal produit-candidat ERY-ASP/GRASPA comme traitement de premier choix de la LAL, afin d'étendre le label et de cibler le marché américain. Cette augmentation de capital, qui a renforcé notre base d'investisseurs aux Etats-Unis, est aussi cohérente avec notre stratégie globale de financement qui continue d'inclure une potentielle introduction en bourse aux Etats-Unis, comme précédemment annoncée en juillet».

Modalités de l'augmentation de capital

La Société a procédé au placement de 940.000 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10€, au prix unitaire de 27,00 €, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 25,4 millions d'euros, représentant environ 14 % du capital social de la Société.

L'augmentation de capital de la Société a été réalisée par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.

L'opération avait été autorisée le 29 octobre 2015 par le Conseil d'administration et mise en œuvre par décision du Conseil d'administration en date du 2 décembre 2015 et par décision du Président Directeur Général en date du 3 décembre 2015 conformément à la délégation qui lui avait été octroyée par les 15^{ème} et 19^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2015. Le prix des actions représente une décote de 3,1% par rapport au cours de clôture du 2 décembre 2015 et de 4,8% par rapport au prix moyen pondéré par les volumes des cours de l'action de la Société lors des trois derniers jours de bourse précédant la fixation du prix de l'émission.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à 0,88 % après l'opération.

Admission des actions nouvelles

Le règlement-livraison des actions nouvelles est prévu pour le 7 décembre 2015. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0011471135 – ERYP.

A cet effet, un prospectus comprenant le document de référence 2014 de la Société, enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 4 juin 2015 et ayant reçu le numéro R.15-0048 (le « Document de Référence »), l'actualisation du Document de Référence, une note d'opération et un résumé du prospectus, fera l'objet d'une demande de visa auprès de l'AMF.

A l'issue du règlement-livraison du placement, le capital social de la Société sera composé de 7.849.531 actions.

Engagement d'abstention et de conservation

La Société a conclu un engagement d'abstention expirant à l'issue d'un délai de 90 jours suivant la date de règlement-livraison du placement privé, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Les principaux dirigeants, administrateurs et certains cadre-dirigeants ont signé un engagement de conservation portant sur les titres de la Société pour la même période, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Informations accessibles au public

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risques correspondants figurent dans le Document de Référence de la Société. Il peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet (www.erytech.com) ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et est disponible gratuitement, sur demande, au siège social de la Société situé 60 Avenue Rockefeller, Bâtiment Adénine – 69008 Lyon, France.

CONTACTS

ERYTECH

Gil Beyen

Président Directeur Général

Eric Soyer

*Directeur Financier et
Directeur des Opérations*

Tél : +33 4 78 74 44 38

investors@erytech.com

NewCap

Julien Perez & Emmanuel Huynh

Relations Investisseurs

Nicolas Merigeau

Relations Presse

Tél : +33 1 44 71 98 52

erytech@newcap.fr



CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de la Société et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (<http://erytech.com>).

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

*Le présent document ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).*

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues en France, conformément à l'article L. 411-2-II du code monétaire et financier, que (i) à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2, D. 411-1 à D. 411-4 et D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier.

*Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres offerts dans le cadre du placement privé n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis s'ils ne font pas l'objet d'un enregistrement ou d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act.*

Jefferies, Leerink, Bryan Garnier et LifeSci agissent exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre du placement, et ne sera pas tenue responsable à l'égard de toutes autres personnes d'assurer les protections offertes à leurs clients, ni de fournir des conseils en relation avec le contenu du présent document. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, est ou sera faite quant à, ou en relation avec, et aucune responsabilité est ou sera acceptée par Jefferies, Leerink, Bryan Garnier et LifeSci ou par l'un de leurs affiliés ou agents, pour ou par rapport à, l'exactitude ou l'exhaustivité du présent document ou de toute autre information écrite ou orale mis à la disposition du public ou de toute personne intéressée ou de ses conseillers, et par conséquent, toute responsabilité est expressément déclinée.